

Politique

ENTRE MYTHOLOGISATION ET AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DANS L'ENTRE-DEUX RÉPUBLIQUES.

MUHOZA KARENGANE Justin*
BUGOMA GULIMWENTUGA Prince**
AKILIMALI KABAYE Innocent***

Résumé

De par la proclamation de son indépendance par Roi des Belges, Baudouin Ier, le jeudi 30 juin 1960, naissait un nouvel État en Afrique centrale : la République du Congo, dont la capitale Kinshasa la distinguera du Congo ayant pour capitale Brazzaville. Aussitôt venaient à être soulevées les préoccupations liées à sa souveraineté politique. Si celles-ci étaient moins perceptibles durant la deuxième république à cause du rôle majeur que joua le Zaïre dans la région, il n'en fut pas ainsi dans l'entre deux républiques : la fin de la deuxième et le début de la troisième.

Mots-clés : *Mythologisation, Souveraineté, République Démocratique du Congo*

BETWEEN MYTHOLOGIZATION AND AFFIRMATION OF POLICAL SOVEREIGNTY OF THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO IN BETWEEN THE TWO-REPUBLICS

Abstract

With the proclamation of independence by the King of the Belgians, Baudouin I, on Thursday June 30, 1960, a new state was born in Central Africa: the Republic of Congo, whose capital, Kinshasa, would distinguish it from the Congo, whose capital was Brazzaville. Concerns over its political sovereignty immediately arose. While these concerns were less perceptible during the Second Republic, due to the major role played by Zaire in the region, this was not the case in the period between the two republics: the end of the Second Republic and the beginning of the Third.

Keywords: *Mythologization, Sovereignty, Democratic Republic of Congo.*

* Assistant à l'Université de Goma, Faculté des Sciences Juridiques, Politique, Administrative et Management, Relations Internationales. Tel : +243998454435, E-mail : karenganejustin@gmail.com

** Assistant à l'Université de Goma, Faculté des Sciences Juridiques, Politique, Administrative et Management, Relations Internationales. Tel : +243999084568, E-mail : princenews01@gmail.com

*** Assistant deuxième mandat à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Walikale Juriste, Master en Droit International Public, Expert-formateur en leadership, protection de l'enfant et bonne gouvernance,. Tel : +243991990807, E-mail : innokab028@gmail.com

INTRODUCTION

L'existence d'un État indépendant est indissociable à la jouissance de sa souveraineté dans toutes ses dimensions et ce malgré les possibilités qui lui sont offertes en termes de coopération. Pourtant, la République Démocratique du Congo a eu difficile d'affirmer sa souveraineté dès les premières heures de sa naissance. Et si cela n'avait pas été trop perceptible auprès de bon nombre des dirigeants du pays comme pour des recherches qui s'intéressèrent au pays depuis le début de la deuxième république jusqu'à la disparition du système bipolaire, c'est l'invasion du territoire, en 1996, qui viendra ramener au centre des préoccupations, la question de souveraineté du pays.

Après avoir frôlé la dislocation et surmonté la balkanisation de fait, la fin de la deuxième république s'installait dans la mémoire collective du pays et pour bon nombre de congolais, comme un nouvel épisode renfermant les capacités d'affirmation de la souveraineté du pays dans le concert des nations.

Ces attentes se révéleront déçues lorsque dans leurs discours qui se tiendront quelques années après le début de la troisième république, les gouvernants congolais, en l'occurrence le Ministre de l'information qui fréquemment, et le Président de la République qui quelques fois, seront dans l'obligation de rappeler à leurs interlocuteurs extérieurs que la RD Congo est un État souverain.

Ainsi, la présente recherche vise principalement à comprendre les contraintes auxquelles a fait face la RD Congo et lesquelles contraintes ont constitué des obstacles à l'affirmation de sa souveraineté entre 1996 et 2006. Cette démarche soulève comme question principale : « Pourquoi la RD Congo n'a pas été en mesure d'affirmer sa souveraineté entre 1996 et 2006 ? ». Par quoi se caractérise ce déficit d'affirmation de la souveraineté de la RD Congo ?

Enfin, comment la RD Congo peut-elle parvenir à affirmer sa souveraineté sur la scène internationale ?

En d'autres termes, il s'agira de chercher à comprendre pourquoi, lorsque l'État congolais, seul juridiquement capable d'accepter les limitations à sa souveraineté, les a acceptées lorsqu'elles n'avaient pas été en harmonie avec ses intérêts nationaux ? Comment faire en sorte que par son comportement, la RD Congo jouisse de sa souveraineté pour ne pas mentionner de contradiction dans la poursuite et la défense d'intérêts nationaux ?

Il convient d'émettre la pensée selon laquelle, juridiquement, seul l'État, dans ce cas précis la RD Congo, devrait avoir à décider de l'étendue de ses prérogatives sur son territoire et

pouvoir les y limiter sans hypothéquer ses intérêts nationaux. Mais, par narcissisme des dirigeants, le pays a adopté un comportement l'altruiste dont il a souffert. Ainsi, se fera-t-il que toutes les limitations acceptées par ou imposées à la RD Congo n'avaient pas pour finalité la préservation des intérêts nationaux. Ces déficits d'affirmation de la souveraineté auraient été marqués par le manque de lucidité de la RD Congo, ouvrant la voie à l'effritement de l'autorité de l'État.

La RD Congo devrait pourtant, dans son comportement envers d'autres acteurs sur la scène internationale, ne penser qu'en termes d'intérêt national, ce qui rendrait inoffensive l'instrumentalisation des enjeux régionaux qui sont exploités en sa défaveur. Cela impliquerait aussi la renonciation par elle, à la plupart d'engagement comportant des menaces à ses intérêts nationaux.

Dans la présente rédaction, la méthode analytique servira à produire des considérations autour de la souveraineté politique de la RD Congo. Nous nous appuyerons à la technique documentaire afin d'explorer les différentes dimensions de la souveraineté politique. L'observation directe sera valorisée par notre appartenance à l'État congolais au sein duquel notre citoyenneté et patriotisme seront mis à profit pour apprécier les retombées d'engagements et décisions adoptés par la RD Congo.

L'analyse autour des choix politiques entrepris et les considérations sur des décisions prises vis-à-vis de l'intérêt national sauront appuyer notre réflexion.

L'objectif principal de cette recherche aura été celui de cerner, avec une profonde motivation, les caractéristiques de la souveraineté politique de la RD Congo dans ses agissements sur la scène internationale, allant de 1996 à 2006, sans se limiter aux discours souverainistes qui auront marqué les déclarations d'acteurs politiques congolais, parmi, elles celles qui n'auront eu que pour finalité d'instrumentaliser la fibre patriotique.

L'année 1996 trouve son intérêt dans l'accomplissement immédiat du déclin du leadership régional du Zaïre, s'observant dans l'incapacité du pays d'empêcher l'invasion sur son territoire, invasion parti des pays semi-périphériques de son voisinage. 2006 pour l'empreinte que marque le début de la première période légale d'exercice du pouvoir issue des élections, mettant fin à une gestion collégiale d'un gouvernement de transition qui, pendant 3 ans, n'aura pas changer grand-chose aux 5 précédentes années environ de rivalités politiques, d'échecs diplomatiques, et d'affrontements militaires, pourtant supposé avoir un peu plus de possibilités d'offrir au pays le plein exercice de sa souveraineté.

1. APPROCHE THÉORIQUE SUR LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE

Quand certains parlent de souveraineté, d'autres préfèrent en effet parler d'autonomie, d'indépendance, de décolonisation ou encore recourir à des concepts dans

leur propre langue et issus de leur histoire.¹La notion de souveraineté elle-même reste une source de confusion idéologique au point qu'on assimile la souveraineté de l'État à la souveraineté nationale, à la souveraineté du peuple ou encore à la souveraineté des citoyens. Mais dans ses origines, la souveraineté est d'abord un principe juridique élaboré dans et pour l'État occidental moderne.²

Dans la présente réflexion, l'usage du terme « souveraineté » est retenu sans avoir à émettre un débat philosophique sur chacune de ces terminologies.

Mentionnons néanmoins que la souveraineté comme ces autres termes qui lui sont similaires, ne peut être pensée sans qu'il n'y ait un territoire.³Et l'existence d'un territoire voudrait l'existence d'une autorité politique exclusive. Toutefois, le seul fait d'exercer le pouvoir étatique sur le territoire donné ne permet pas de conclure à l'existence de la souveraineté. Puisque, seul celui qui peut disposer en dernier ressort du sort d'un territoire peut être considéré comme le titulaire de la souveraineté sur celui-ci.⁴

Dans le cas de cette réflexion, le territoire de la RD Congo attirera principalement notre attention. Abordant le principe de souveraineté comme l'un des principes qui régissent les rapports entre les États en Droit international public, Catherine Roche nous apprend dans son ouvrage que la souveraineté de l'État est le principe selon lequel l'État n'est soumis à aucune autorité supérieure.⁵En d'autres termes, la RD Congo ne saura être tenue pour souveraine que si elle n'est pas conduite à exécuter par injonction d'autres États, des décisions induites de soumission contre sa volonté, et pour dire mieux, contre ses intérêts.

Et pourtant, comme nous allons le voir, plusieurs matières qui relèvent de la souveraineté d'un État dans son comportement avec d'autres, ont fait défaut quand à ce qui concerne la RD Congo. Pris en compte, la fin de la deuxième république à l'organisation des élections en 2006 après avoir organisé une transition depuis 2003, et encore de l'établissement des partenariats économiques inégalitaires, jusqu'aux questions relevant de la sécurité du pays ou la réforme de son armée, la RD Congo a connu des entraves à sa souveraineté que ce

¹ Natacha Gagné, *A la reconquête de la souveraineté. Mouvements autochtones en Amérique latine et en Océanie*, Presses de l'Université Laval, Canada, 2020, p.2

² Pierre Dardot & Christian Laval, *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'Etat en occident*, La Découverte, Paris, 2020, p.27

³ Marcelo G. Kohen, *Possession contestée et souveraineté territoriale*, Graduate Institute Publications, Genève, 2014, *opcit*, p.79

⁴ Marcelo G. Kohen, *Possession contestée et souveraineté territoriale*, Graduate Institute Publications, Genève, 2014, *opcit*, p.80

⁵ Catherine Roche, *L'essentiel du Droit international public et du droit des relations internationales*, 2^e édition, Gualino, Paris, 2003, p.54

soit sur le plan interne comme dans la facette externe qui voudrait que le pays souverain soit indissociable à l'effectivité de son indépendance.

La souveraineté dans ses facettes interne et externe se réalise dans le maintien d'un rapport permanent entre la collectivité et ses délégataires,⁶ concrétisant ainsi ces deux formes d'exercice de la souveraineté. Autrement dit, la depersonnification du pouvoir est une nécessité pour qu'exerce pleinement le détenteur du pouvoir, mais aussi, les hommes ont toujours eu besoin d'identifier le détenteur du pouvoir. La depersonnification absolue rendant impossible le plein exercice du pouvoir.

S'agissant sa facette interne, comme il n'est pas de souveraineté sans souverain, la souveraineté reconnaît non seulement l'exclusivité de compétence qui accorde aux seules autorités de l'État d'exercer sur le plan international les compétences qui leurs sont reconnues, mais aussi la souveraineté s'exerce par le peuple conçu comme communauté politique qui prend son destin en main.⁷

Il n'est pas étonnant que les révolutionnaires sur la souveraineté interne qui se réfère au peuple pour résoudre tous les problèmes posés par la lutte révolutionnaire. Comme le soutient Kim Il Sung, il faut s'appuyer sur les forces de son peuple et tenir compte de la situation de son pays,⁸ puisque la révolution ne peut être ni exportée ni importée.

La souveraineté interne dont le peuple est le détenteur ainsi que les institutions chargés de le représenter, ne peut être exercé au nom du peuple, dans l'ignorance de ses droits.⁹

Du point de vue de l'État, une revendication de souveraineté est une revendication à la fois de suprématie et d'indépendance : pour le public « interne », c'est une revendication à l'autorité ultime ; pour un public externe, c'est une revendication d'indépendance par rapport à toute autre autorité de gouvernement.¹⁰

Et même s'il est vrai que l'on peut constater une évolution dans les rapports interétatiques menant à une plus grande interdépendance entre les membres de la communauté internationale comme l'affirme Bertrand Badie, rapports qui entraînent comme corollaire une diminution des questions qui tombaient naguère sous le domaine

⁶ Bernard Bourdin, Jacques Sapir & Bertrand Renouvin, *Souveraineté. Nation. Religion*, Cerf, Paris, 2017, p.9

⁷ Jacques Sapir, *Souveraineté. Démocratie. Laïcité*, Michalon, Paris, 2016, *Op.cit.*, p.20

⁸ Kim Il Sung, *Maintenons le principe de souveraineté*, Entretien avec le Premier vice-président du mouvement au socialisme du Venezuela, Editions en Langues étrangères, Pyongyang, 1982, p.2

⁹ Patrice Meyer-Bisch, Stefania Gandolfi & Greta Balliu, *Souveraineté et coopérations. Guide pour foncer toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme*, Globethics, Genève, 2016, p.7

¹⁰ Werner & De Wilde, cité par Alai-G. Gagnon, *La souveraineté populaire en occident. Communautés politiques, contestation et idées*, Presses de l'Université Laval, 2016, p.66

réservé de l'État, du fait de son caractère souverain ; les relations internationales continuent de pivoter autour de l'existence d'une pluralité d'États indépendants, dont l'axe de souveraineté reste inchangé.¹¹

En dépit de cette tendance de construire un monde sans souveraineté, la souveraineté reste l'outil qui autorise à tout État à devenir l'acteur exclusif de la scène internationale officielle.¹²

La souveraineté occupe une place centrale dans les rapports entre les États, du fait qu'elle est nécessaire à l'action politique.¹³ Elle est l'outil qui permet de réaliser le passage du « je » à « nous », de l'individu à l'action collective.

La pandémie du covid19 a révélé que, durant le moment pendant lequel l'on imaginait que l'égoïsme ne pouvait pas être une stratégie globale, dans un monde interdépendant, la France était dépendante à d'autres puissances comme la Chine,¹⁴ pour ce qui aura été de la satisfaction des besoins en paracétamol, par exemple.

En Afrique, plusieurs entraves à la souveraineté se fondant à l'exigence de solidarité en faveur des peuples supposés les plus fragilisés avaient été justifiées. Mais là n'est pas l'objet de la présente réflexion même s'il faut faire observer que l'État en Afrique n'est pas né d'un processus par lequel un peuple, à un moment donné de son histoire, se donne une institution possédant le pouvoir nécessaire et le « monopole de la violence légitime » pour assurer sa survie contre la violence de la nature et celle des autres États.¹⁵ Ce sont pourtant les intérêts, plus que le hasard ou le cours naturel des choses, qui stimulent en grande partie la dynamique de la mondialisation.¹⁶

Plus souvent, la mondialisation procède d'action et des comportements plus ou moins délibérés. Au conseil de sécurité des Nations unies, les grandes puissances disposent, il est vrai, d'un droit de veto, ce qui infirme spectaculairement le principe d'une égalité souveraine.¹⁷

¹¹ Marcelo G. Kohen, *Possession contestée et souveraineté territoriale*, Graduate Institute Publications, Genève, 2014, p.79

¹² Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1999, P.76

¹³ Jacques Sapir, *Souveraineté. Démocratie. Laïcité*, Michalon, Paris, 2016, p.12

¹⁴ Synthèse Historique et Economique des Relations internationales du futur, *La souveraineté solidaire*, Ginkgo, Almanach, 2022, p.6

¹⁵ Anatole Fogou & Flora Amabiamina, *Identité, Citoyenneté et Souveraineté*, Diasporas noires, 2015, p.18

¹⁶ Gordon Smith & Moisés Naim, *Des États remaniés. Mondialisation. Souveraineté. Et Gouvernance*, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 2000, p.7

¹⁷ Monique Chemillier-gendreau, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, La Découverte, Paris, 1995, p.418

Dans son ouvrage sur la souveraineté, Gérard Mairet en présente deux préceptes : le premier précepte énonçant que la puissance n'est plus celle des prêtres ou des sages, mais des conquérants modernes, souverains en personne, qu'ils soient singuliers ou collectifs, princes ou peuples. Le second soutenant qu'une théorie réussie non parce qu'elle est vraie mais qu'elle est vraie parce qu'elle a réussi. Ainsi, l'action politique n'est pas orientée par la vertu morale, ni fondée sur elle ; elle repose au contraire sur la vertu du Prince, c'est-à-dire, sa capacité intellectuelle et tactique à s'approprier la nécessité.¹⁸

2. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRAINTES DANS L’AFFIRMATION DE LA SOUVERAINÉTÉ POLITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

a. Un altruisme étatique contreproductif introduit par un narcissisme individuel de fin de règne

Durant la guerre froide, apparaissent les Etienne Eyadema au Togo, les Mobutu au Zaïre, les Bokassa en Centrafrique, bref partout en Afrique noire, les épaules galonnées ou des hommes de paille s'érigent en monarques et imposent, avec, faut-il le souligner, la bénédiction de Washington, Londres, Bruxelles et Paris.¹⁹

En 1994, le changement de pouvoir au Rwanda entérinait le bouleversement des rapports de force dans la région, cautionnant l'affaiblissement de Kinshasa au profit de l'axe Kampala-Kigali. L'arrivée au pouvoir des nouveaux dirigeants au Rwanda, pays limitrophe au Zaïre, s'accompagnait des mouvements des populations rwandaises vers et en dehors de leur pays. Sans prendre en compte les réfugiés d'autres origines ; en juillet 1994, le Zaïre comptait sur son territoire, dans les régions (provinces) du Nord et Sud-Kivu environ 3.000.000 réfugiés rwandais et burundais.²⁰

Ce dénombrement a sûrement dû ne pas être définitif, en plus de ce que ces réfugiés ne pourront pas tout de suite regagner leurs territoires d'origines, malgré la demande qui avait été adressée aux Nations Unies par le Premier Ministre zaïrois de l'époque, Léon Kengo Wa Dondo, de créer des zones sécurisées par les forces internationales à l'intérieur du Rwanda, qui seront sous la protection des forces internationales.

Deux ans après le bouleversement des rapports de force dans la région, les attaques menées sur le territoire zaïrois et en lien avec les pays d'origine des réfugiés

¹⁸ Gérard Mairet, *Le Principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Gallimard, Paris, 1997, p.27

¹⁹ Michel-Ange MUPAPA SAY, *Le Congo et l'Afrique, A l'orée du troisième millénaire, la pathogénie d'un sous-développement*, Presses Universitaires du Congo, Kinshasa, 2004, p.65

²⁰ Kabuya Lumuna Sando, *Conflits de l'Est du Zaïre, repères et enjeux*, Ministère de l'information et presse, 1997, p.27

hébergés par le Zaïre depuis leurs traversées des frontières zaïroises, vont être à la base des effets préjudiciables pour le pays d'asile. À l'interne, le Zaïre traverse en ce temps-là l'une de ses plus fortes crises politiques qui, pour l'opposition zaïroise comme pour les puissances étrangères qui leurs sont favorables, prenait le sens du vent de la démocratisation. La contestation de Mobutu par une opposition désormais en odeur de sainteté avec ces puissances étrangères étant à son comble.

En plus de ce que cette période se situe de prolongement de la fin du monde bipolaire, période pendant laquelle le rôle du Zaïre comme rempart au communisme ne trouve pas d'explication plausible. C'est en ce moment-là que le Zaïre est obligé de faire face aux mouvements massifs des populations étrangères sur son territoire. Les plus remarquables étant ces populations pour lesquelles le Zaïre fut obligé d'ouvrir ses frontières dans leur fuite en dehors du Rwanda. Malheureusement, ce ne sont plus que des citoyens réfugiés inoffensifs qui se retrouvent sur le territoire zaïrois.

En plus des citoyens inoffensifs, il s'agit de tout un État avec sa banque et son armée, qui fit la traversée du Rwanda passant les frontières zaïroises malgré la récupération de quelques armes aux frontières, par l'État zaïrois lors de leurs passages. Et l'on pourrait chercher à comprendre pourquoi, un État, le Zaïre, qui avait beaucoup plus de craindre pour sa sécurité au regard de sa fragilité interne, a dû, malgré tout, admettre ce déferlement des populations étrangères devant lequel il n'avait ni les moyens, ni la force militaire nécessaire à la contenir.

La contre-productivité de ce comportement altruiste du Zaïre s'observe dans les effets préjudiciables qui s'en sont suivis et dont cet État aura été victime tant dans le domaine sécuritaire, qu'économique ou environnementale. La présence de ces réfugiés rwandais sur le sol du Zaïre, va constituer de façon successive, une raison de justification des interventions agressives rwandaises depuis 1996. S'en suivra l'occupation territoriale qui ne restera pas sans enregistrer des soutiens à des pseudos-rebellions et l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol du pays d'accueil.

En acceptant de jouer un rôle protecteur de ces populations étrangères en fuite sur son territoire, même lorsqu'ils arrivent armées, et lesquelles en fin de compte finirent par sombrer sur son territoire, soit dans les camps de réfugiés démantelés comme le retracera, 20 ans après le récit des camps détruits,²¹ soit à la suite des attaques ayant pour base l'axe Kampala-Kigali, le Zaïre a mis en danger sa propre population et a précipité sa propre faillite. Même quand le Zaïre devrait être tenu d'observer les exigences de Droit

²¹ Marie Béatrice Umutesi, *Il y a 20 ans, les camps des réfugiés rwandais de l'est du Congo, étaient détruits*, Disponible sur <https://www.therwandan.com>, consulté le 15 octobre 2023

international en accueillant des réfugiés sur son territoire, il n'était pas d'obligation de les recevoir munies d'armes et présentant des menaces à la sécurité du pays.

Par ailleurs, il est observable que le narcissisme de Mobutu qui ouvrit la porte à cet altruisme d'État, le faisait s'attendre en retour de l'accueil de ces réfugiés, à un renouvellement de sympathie de la part des puissances étrangères qui tournaient déjà la page de son règne. Ce fut peine perdue car, le mouvement soutenu par l'axe Kampala-Kigali-Washington se verra prendre le pouvoir le 17 mai 1997. Dans la nouvelle équipe dirigeante du nouveau pouvoir dans l'État qui devrait désormais abandonner le nom de Zaïre pour s'appeler d'un nouveau nom, celui de RD Congo ; James Kabarebe qui avait été Chef d'État-major au Rwanda après avoir servi dans les services des renseignements en Ouganda, devenait Chef d'État-major du nouveau pouvoir dirigé par L.D Kabila. Pour Jean Claude Willame, c'est même l'effondrement, ou plus exactement l'achèvement de l'implosion des structures de l'État zaïrois, comme l'un de trois facteurs dont il mentionne qui conduira à la victoire de Kabila.²²

Ce dernier ne tardera pas pourtant à annoncer, deux mois plus tard, le 27 juillet 1998, démettre fin « à la présence des militaires étrangers, particulièrement rwandais ».

b. Le rôle prépondérant des interventions étrangères dans le pays

Le revirement de L.D Kabila avait aussitôt constitué une raison de la nouvelle apparition des pseudos-rébellions qui servirent de couverture à la présence sur le territoire congolais, des forces étrangères alors décriées pour ne mentionner que ceux de l'axe Kampala-Kigali-Washington ; mais aussi de la présence à souhaits d'autres forces régionales opposées aux premiers créant ainsi le nouvel axe Kinshasa-Luanda avant que ne vienne à s'ajouter Harare dans le jeu. L'intervention angolaise qui fit obstacle à une tentative de renversement de pouvoir à Kinshasa s'inscrit dans l'idée qualifiée de rectification, tenant L.D Kabila pour une erreur de parcours dans la libération qui avait été imaginée pour justifier la mise en œuvre des opérations qui aboutirent à une fin de règne du pouvoir de Mobutu.

Dès lors, la souveraineté de la RD Congo portait les empreintes des interventions étrangères, que ce soit d'ordre militaire des pays décriés ou à souhaits pour des pays invités, soit celles liées à des processus de règlement pacifique des conflits dans le cadre des médiations, négociations ou bons offices.

Sur le plan militaire, l'axe Kampala-Kigali-Washington faisait face à l'axe Kinshasa-Luanda-Harare. La Namibie et la Zambie servant beaucoup plus pour les bons offices.

²² Jean Claude Willame, *Laurent Désiré Kabila, les origines d'une anabase*, Disponible sur <https://www.persee.fr>, consulté le 31 octobre 2023

Sur le plan diplomatique, c'est fut à la suite des Accords de Lusaka, entre le pouvoir de Kinshasa dirigé par L.D Kabila et les deux principaux mouvements opérant sur le terrain militaire et opposés au pouvoir de Kinshasa, à noter le RCD, en sympathique harmonie avec les intérêts du Rwanda et le Mouvement de Libération du Congo, MLC, qui s'inscrivait dans la poursuite des intérêts de l'Ouganda ; que sera signé le cessez-le-feu et décidé le déploiement de la force onusienne en 1999 pour observer la mise en œuvre dudit Accord.

Un pays occupé, s'interdisait de combattre, acceptant de rechercher des solutions politiques au conflit. C'est le sens du dialogue inter congolais qui aura lieu en Afrique du sud à partir de 2001 et dont la conclusion fera ressortir une voie sur la transition dans le pays à partir de 2003, transition politique visant à préparer les élections. Il sera aussi question que les groupes armés étrangers, dont la liste devait être dressé en y faisant figurer les ex-Forces armées rwandaises, FAR, et les milices Interahamwe, fassent objet d'un programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation, DDRRR, sous la supervision de la mission onusienne qui, en plus, avait à vérifier le respect des engagements pris par les protagonistes.

Le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie faisaient parties de l'Accord.

En échange de l'acceptation du règlement pacifique, l'Accord de Lusaka prévoyait en faveur de la RD Congo, le départ des troupes étrangères de son territoire.

C'est dans ce cadre qu'est adoptée par le Conseil de sécurité le 30 novembre 1999, la résolution 1279 qui crée la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo, MONUC.

La disparition tragique par assassinat de L.D Kabila le 16 janvier 2001 et sa succession par J. Kabila, amplifia la dépendance du pays. Collette Braeckman écrivit à ce sujet qu'en succédant à L.D. Kabila, le jeune chef d'État Joseph Kabila rassura d'abord par sa faiblesse : alors que son père était considéré comme un incorrigible rebelle, peu malléable, sinon peu fiable, nostalgique d'idéologies des années 1960, mal entouré d'anciens compagnons de maquis ou de militants rentrés d'exil, chacun s'imagina pouvoir influencer son fils Joseph.²³

L'on a la prétention de réaliser que le pouvoir de Kinshasa aura concéder à perdre pour gagner dans les jeux des négociations qui se seront déroulés à Sun city en 2002, un an après l'assassinat du Chef d'État congolais qui venait de passer 4 ans à la tête du pays.

²³ Collette Braeckman, *La mort de Kabila, nouvelle donne dans la guerre en RDC*, Politique Africaine, Karthala, Paris, 2001, p.153

Bien qu'ayant conservé l'exercice de la magistrature suprême et le Ministère en charge de la sécurité dans son camp, le jeune président successeur au pouvoir à Kinshasa, Joseph Kabila, concédait l'attribution du Ministère en charge de la Défense du pays et la démobilisation des anciens combattants au RCD, et celle de l'économie ainsi les affaires étrangères au MLC, chacun de ces deux nouveaux acteurs qui devaient intégrer le gouvernement de transition portant le rang de Vice-président, avec les possibilités fragile de cohabitions. À leurs côtés, l'opposition politique non armée se voyait accorder la Vice-présidence en charge des affaires sociale et culturelle sous lesquelles l'on pouvait observer les Ministères des affaires sociales et des actions humanitaires.

À cela s'ajoute le poids du Comité d'accompagnement de la Transition, CIAT, un organe rattaché à la mission des Nations Unies au pays. Pour Thierry Vircoulon, l'accord de Sun City a formalisé la souveraineté limitée du gouvernement de transition en créant le Comité international d'accompagnement de la transition.²⁴ Il mentionne que cette configuration éminemment instable et tactique du gouvernement de transition a placé l'État congolais en situation de « *souveraineté contrôlée* » par une communauté internationale qui joue les garde-fous.

Il n'aura donc pas été étonnant que Gauthier de Villiers écrivît sur la période 2001-2006, que le président Kabila a instrumentalisé la dépendance dans laquelle il s'était de lui-même placé, en mettant les interventions extérieures au service de son maintien et de sa consolidation à la tête de l'État ; avec la légitimité que lui ont conférée les élections, il s'est employé et s'emploie à s'émanciper du patronage de la communauté internationale, en particulier par le recours aux financements et investissements de la Chine et d'autres « pays émergents ».²⁵

c. De la fragilisation de l'armée à l'organisation d'élections post-transition : la RD Congo, un État sous perfusion

Lorsque Mobutu quittait le pouvoir, l'armée était l'un des organes qui sombrait déjà. À sa prise de pouvoir en 1965, il n'accorda pas de priorité à la construction d'une armée capable de défendre l'intégrité territoriale, si ce n'est que d'objectif à assurer la longévité de son pouvoir. Les nominations y étaient fait par clientélisme et en se référant à la loyauté, à sa personne comme guide. À sa chute, l'armée qu'il a, issue de clientélisme, en accordant des privilèges à sa communauté linguistique, les bangalas, est balayé comme

²⁴ Thierry Vircoulon, *Ambiguités de l'intervention internationale en République Démocratique du Congo*, in *Politique Africaine*, 2005/2, N°98, pp.79-95, Disponible sur <https://www.cairn.info>, consulté le 31 octobre 2023

²⁵ Gauthier de Villiers, *La « communauté internationale » dans l'impasse ? Perspectives critiques*, Disponible sur <https://www.eca-creac.eu>, consulté le 31 octobre 2023

d'un revers de la main durant seulement quelques mois, à la suite d'une croisade auxquels prirent part des « kadogo » recrutés à la va vite et sans formation impressionnante.

Durant son règne, Mobutu s'en est sorti face aux menaces à l'intégrité du territoire zaïrois grâce à d'interventions étrangères fort de l'appui, y compris par des mercenaires, qu'il recevait de la communauté internationale lui étant favorable. Ce fut le cas durant les deux guerres du Shaba entre 1977 et 1978. Les bailleurs de fonds internationaux furent complices de la fragmentation de l'armée de Mobutu.²⁶

L.D Kabila qui prenait le pouvoir avec une importante participation des armées étrangères se trouvait faisant face à ces mêmes armées, se trouvant dans l'obligation de recourir aux anciens militaires des FAZ, aux anciens maquisards ainsi qu'à des jeunes militaires que l'on appelait des « kadogos ». Dans les zones sous contrôles d'armées étrangères décriées, comme au Nord et Sud-Kivu, il s'appuya sur des mouvements constitués militairement pour faire face à ce qu'il désignait comme agression. Seules, les interventions étrangères pouvaient avoir un degré élevé d'organisation. Joseph Kabila procéda par des compromis pour résoudre les conflits auxquels il fera face.

L'accord de Sun city avait mis en place le gouvernement de transition sur le plan politique, et sur le plan militaire, il devenait géniteur des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, FARDC qui partant de 2003 enregistrèrent la fusion entre principaux belligérants qui se retrouvèrent à Sun city. Les postes au sein de l'armée étant attribuées en fonction du partage des pouvoirs, et non sur les compétences.

Pour ce qui est des FARDC, les bailleurs de fonds internationaux sont autant divisés que l'est le gouvernement congolais. Les interventions de donateurs ont tendance à perpétuer cette fragmentation de l'armée plutôt qu'à la réduire.²⁷

L'Union européenne, la MONUSCO, les États-Unis, la Chine, la Belgique, la France, l'Angola et l'Afrique du Sud, furent le gros du nombre de bailleurs de fonds qui participèrent aux efforts de réforme du secteur de la défense en RD Congo.

La Chine et les États africains ont tendance à soutenir les positions congolaises, en soulignant la question de la souveraineté, tandis que les donateurs occidentaux, qui soupçonnent un manque d'engagement politique à l'égard d'une véritable réforme,

²⁶ Jason Stearns, Judith Verweijen, Maria ErickssonBaaz, *Armée nationale et Groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, Comprendre les Groupes armés congolais, p.46

²⁷ Jason Stearns, Judith Verweijen, Maria ErickssonBaaz, *Armée nationale et Groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, Comprendre les Groupes armés congolais, p.64

craignent que Kinshasa ne cherche à mettre en porte-à-faux les donateurs afin de profiter au maximum d'un engagement externe.²⁸

Toutefois, les discours pour une réforme de l'armée par des bailleurs de fonds n'ont été en corrélation avec leurs engagements financiers.

Par ailleurs, les donateurs avaient investi des ressources considérables dans l'organisation des élections qui avaient lieu en 2006 dont le coût avait été évalué à 370 millions d'euros.

En plus, 1400 hommes réunis au sein de l'EUFOR furent en même temps déployés par l'Union Européenne dans l'objectif d'assurer la sécurité de la Ville de Kinshasa.

3. DÉTERMINANTS DES CONTRAINTES DANS L’AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

a. La RD Congo dans la théorie du centre et de la périphérie du courant marxiste

Les transnationalistes sont la perception d'une interdépendance asymétrique entre les États, ce qui s'oppose à l'analyse marxiste, seul courant en relations internationales dont la dénomination provient directement du nom de son auteur qui postule que la différence « de poids » entre États dans les relations d'interdépendance rend impossible des rapports horizontaux.

De part cette théorie, il existe plutôt des rapports de type impérialiste entre le centre et la périphérie dépendante et exploitée par le centre. Mis dans cette pensée, la RD Congo ne saura entretenir des relations d'égalités avec des États plus puissants militairement, diplomatiquement ou économiquement. Le pays ne pourra qu'être exploité, victime de sa dépendance, aussi longtemps qu'il ne pensera pas à changer le rapport de force.

L'usage de mot « marxisme » en Relations Internationales, se réfère en réalité à des analyses néo-marxistes produites par le courant des années 1960-1970, notamment l'École Latino-américaine de la Dependencia, la Peace Research de Johan Galtung, ainsi qu'Immanuel Wellestein. Le Marxisme puise ses matériaux dans le patrimoine traduits dans les luttes de classes laissées par Marx et Engels, ou mieux encore par celui d'impérialisme développé par Lénine.

L'impérialisme se comprend comme une relation d'exploitation essentiellement économique impliquant des inégalités de développement entre les pays industriels et les pays agraires.

C'est pour tirer les conséquences de la décolonisation et de la détente que les dépendentistes abandonneront l'analyse de l'expansion coloniale du capitalisme comme

²⁸ Jason Stearns, Judith Verweijen, Maria Ericksson Baaz, *Armée nationale et Groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, Comprendre les Groupes armés congolais, p.76

vecteur de l'unité du Monde (Marx) au profit de l'analyse des inégalités de développement entre les pays industriels et les pays agraires.

Les ténors de l'École latino-américaine de la dependencia sont Enzo Falletto, Celso Furtado, et F. Henrique Cardoso, dont les idées seront généralisées à l'ensemble des relations entre pays industrialisés et sous-développés par André Gunder Frank, Arghiri Emmanuel, et Samir Amin, expliquent les problèmes de développement des pays du Tiers-monde (périphérie, satellites) malgré la souveraineté politique, par leur dépendance structurelle par rapport au centre capitaliste (métropole), tant au niveau commercial et financier qu'au niveau technologique et social. Pour eux, la solution se trouve dans la déconnexion, la rupture avec l'économie capitaliste mondiale pour arrêter la reproduction de ce système dans son ensemble au profit du centre et au détriment de la périphérie.

C'est dans cette conception que se rattache le comportement américain tel que nous pouvons le lire : « le maintien à Kinshasa par les USA d'un gouvernement congolais qui leur soit favorablement disposé devenait désormais un impératif et une nécessité politique : ce qui intéresse désormais la Maison Blanche, ce n'était peut-être pas tant de prospérité du Congo que l'orientation plus ou moins favorable du régime en place ».²⁹

b. Entre mythologisation de la souveraineté et recolonisation du pays

Dès son investiture en 2001, Joseph Kabila s'engage dans une politique résolue d'amélioration des relations avec les pays occidentaux qui comptent le plus pour Kinshasa et avec le couple Banque mondiale-FMI.³⁰

L'on pouvait imaginer que la tenue des élections en 2006 devait annoncer un retour à la souveraineté pour un pays auquel la géographie avait légué une quantité impressionnante de richesses. L'on tenterait d'assimiler la tenue des élections à une aspiration à l'indépendance technologique, pour renouer une indépendance industrielle.³¹ Il n'en sera pas ainsi : la recolonisation va se poursuivre sans embuche, rencontrant les affirmations de Jean-François BAYART selon lesquelles : entre l'Europe et l'Afrique noire, le rapport inégal, a toujours été à l'avantage de la première.³² Le très riche sous-sol de la RD Congo contient de façon non exhaustive les plus importantes réserves minières du monde. Le minerai le plus stratégique reste l'uranium que l'on trouve dans l'ancienne province du Katanga notamment dans la mine de Shinkolobwe, entrée dans l'histoire pour avoir fourni l'uranium

²⁹ Romain Yakemtchouk, *Les Relations entre les États-Unis et le Zaïre*, Studia Diplomatica, Bruxelles, 1985, P.16

³⁰ Gauthier de Villers, *La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa*, Afrique contemporaine, 2005/3, N°215, pp.47-70, Disponible sur <https://www.cairn.info>, consulté le 31 octobre 2023

³¹ Elie Cohen, *Souveraineté industrielle. Vers un nouveau modèle productif*, Odile Jacob, Parsis, février 2022, p.7

³² Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du Ventre*, Arthène, Fayard, 1989, P.19

de la bombe américaine qui a soufflé les villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki en 1945. Les vastes terres du pays sont très fertiles.

Ces immenses richesses suscitent la convoitise des grandes puissances et des grandes firmes multinationales qui n'hésitent pas à recourir au complot, à des soutiens aux rebellions ou aux fraudes électorales afin de placer au pouvoir un individu appelé à défendre leurs intérêts. Joseph Kabila en devient l'otage de l'appétit des firmes, jouant comme courroie dans le maintien du pays dans la posture périphérique vis-à-vis du centre comme cela avait été lorsque M. Larry Devlin, chef de la CIA au Congo avait fait de Joseph-Désiré Mobutu en l'aidant à s'emparer du pouvoir et à le conserver pendant plus de trente ans pour ne mener de lutte d'émancipation du pays.

Avec Joseph Kabila, l'on remarque le retour des firmes anglo-américaines, celles anglo-australiennes Rio Tinto et BHP Billiton, le Sud-africain De Beers opérant sur le marché du diamant ou Phelps Dodge. L'Ouganda et le Rwanda servent de sémi-périphérie. Une grande firme belge de renom international finançait indirectement le commerce illicite des matières premières à travers la Banque de Kigali, la Banque commerciale du Rwanda, la Banque de commerce, de Développement et de l'industrie et via l'union des banques congolaises par son siège de Kisangani transféré à Kigali. Parmi les sociétés les plus engagées dans le pillage des ressources naturelles de la RDC, on a régulièrement cité l'Anglo-américain Corporation de Nicky Oppenheimer, la société suisse Swipco, la firme française Filma, le groupe australien Russel Ressources Group, la société britannique Lonhro à travers sa filiale ghanéenne Ashanti Minerals Fields, la société belge Union minière, le BHP australien, les sociétés canadiennes Falcombridge, et First Quantum, spécialisées dans le cobalt, et les sociétés Barrick et Banro.³³ L'AngloGold est associé à Anglo-américain, le propriétaire de la famille Oppenheimer est associé à BarrickGold, basée au Canada. Les compagnies minières étrangères entretiennent de nombreuses connexions entre elles et avec les grandes puissances, avec les agences de service secrets ou de renseignement qu'on se perd facilement pour établir des liens. Il est de notoriété publique que les grands trusts, les banques commerciales et les multinationales travaillent dans l'opacité et n'agissent que par rapport à leurs intérêts immédiats. Entre 1999 et 2001, il y'eut plus de 30 tonnes d'or pillé illégalement par les armées étrangères au profit des firmes transnationales. Le Rapport du Panel des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources minières de la RDC établit le degré de responsabilité de nombreuses sociétés privées européennes, américaines et asiatiques. Mais des stratégies furent mises en

³³ L'exploitation de l'or par la société Banro Mining, une entreprise canadienne d'exploitation des mines à l'Est de la RDC, a provoqué des déplacements forcés des communiqués des terres de leurs ancêtres sans aucune indemnisation malgré toutes les promesses de relocalisation, de desserte en eau potable, en électricité,...

place pour que certaines banques occidentales citées dans ce rapport n'apparaissent pas officiellement.

Des hommes d'affaires pour ne citer l'israélien Dan Getler qui à travers la société Emaxon, exploite le diamant de la Miba, et des sociétés privées ont obtenu des concessions minières à des conditions exclusivement avantageuses. D'autres ont signé des contrats d'exclusivité sur la production parce qu'ils étaient à soutenir financièrement le parti du président Kabila dans le but de faciliter son élection.

En Ituri, la gestion des matières premières est au cœur des conflits. Cette contrée se trouve en plein milieu d'une des zones aurifères les plus importantes de la planète, mais s'agissant de la guerre en RD Congo, la presse internationale n'a parlé que des conflits ethniques entre les Hema et les Lendu sans mettre en exergue l'intérêt des compagnies étrangères qui y pillent l'or éparpillé autour du village de Mongbwalu.

S'agissant de l'or, par exemple, son exploitation pour le compte des multinationales ne s'est jamais interrompue en Ituri depuis 1982 lorsque le régime du maréchal Mobutu a libéralisé le commerce de ce métal précieux. Cette exploitation s'est poursuivie même dans les moments les plus tragiques de la guerre. L'économie de contrebande installée dans l'Est du Congo s'est renforcée à partir de 1997, c'est-à-dire depuis que l'Est du Congo a cessé d'être sous le contrôle du gouvernement de Kinshasa. Et parce que les plus importants dépôts aurifères se trouvent à l'Est de la RD Congo, cette partie du pays est devenue le foyer d'instabilité le plus grave de la région des Grands-Lacs. L'or exploité illégalement en RD Congo dans les zones en guerre est recueilli à Anvers, fondu ensuite en lingots en Belgique avant d'être injecté sur le marché officiel en Grande Bretagne et vendu dans les autres pays occidentaux et asiatiques.

La bataille pour les minerais dont la demande est croissante profite en premier aux multinationales qui se trouvent impliquées dans les zones de conflit et qui financent des mouvements rebelles tout en impliquant des unités de l'armée nationale. Elle profite également aux syndicats de contrebande, aux sociétés de négoce et de raffinage essentiellement occidentales, qui viennent s'approvisionner à la source, sur des comptoirs alimentés par des transactions illégales. Dans des conditions normales et s'il existait un partage équitable, la RD Congo aurait pu profiter de ses ressources pour développer une économie stable et prospère. La présence de toutes ces firmes aurait été une bonne nouvelle si seulement elles participaient à l'économie du pays. Mais profitant du chaos régnant au Congo suite à un défaut de souveraineté, elles préféreraient négocier avec un très petit noyau d'hommes d'affaires congolais rassemblés autour du président Joseph Kabila afin d'obtenir des contrats léonins.

Et malgré ses énormes richesses, la RD Congo se retrouve au plus haut de la liste des pays criblés de dettes. Elle ne reçoit qu'une retombée insignifiante des recettes sur les richesses de son sous-sol. Et pire, ses retombées retournent placées dans les banques des pays riches qui financent les conflits dans le pays, voir dans les paradis fiscaux.

Ces insuffisances étant aussi en lien avec la qualité de savoir-faire des gouvernants.³⁴

c. Pillage et placement de l'argent à l'étranger : un obstacle au développement du pays

À tous les niveaux, il y a un amalgame entre le patrimoine de l'État et le patrimoine privé des détenteurs du pouvoir. Les biens mal acquis d'hier deviennent des biens mal acquis d'aujourd'hui et personne n'élève la voix pour protester. Les pilliers d'aujourd'hui profitent de protection de l'autorité suprême de la même façon que les acquéreurs d'hier ont profité de la protection du pouvoir mobutiste. L'argent du Congo prend, chaque année, la direction des banques étrangères, où il dort. Les nationaux et les étrangers qui, depuis Léopold II, pillent au Congo, décennie après décennie, ont toujours placé leurs avoirs à l'étranger, cela se sait par monsieur tout le monde faisant du pillage du Congo le résultat d'une complicité coupable, sordide et éhontée.

d. Un faisceau de complicité à multiples vecteurs

Les grandes puissances, les acteurs économiques internationaux comme la Banque mondiale ou les Organisations Internationales sont complices de la restriction de la souveraineté de la RD Congo au sujet de laquelle les enjeux multiples et complexes.

La mission de l'observation des Nations-Unies au Congo, MONUC, depuis sa présence dans le pays en 1999, a été incapable de mettre fin aux exactions commises par différents mouvements armés actifs dans le pays. Au contraire, dans « Behind the numbers : Untold Suffering in Congo », Keith Harmon affirme sans ambages que le représentant de l'ONU au Congo, M. Swing, avait remis lui-même une valise satellitaire au rebelle Laurent Nkunda Batware. En le disant et en l'écrivant, Keith Harman a établi une responsabilité directe de certains décideurs des Nations-Unies au Congo. Nombreux décideurs de la MONUC ont eu une mission cachée parce qu'ils travaillent en coulisse pour la défense des intérêts de leur État et des firmes étrangères dont ils se sentent proches.

De même que la présence de la MONUC n'arrivait pas à mettre fin au conflit, elle n'est pas aussi parvenu à arrêter le pillage des ressources naturelles et autres richesses qui se déroulent quotidiennement sous leurs yeux pour divers raisons. Malgré la dénonciation en 2001 faite par un groupe d'Experts de l'ONU qui établit une corrélation entre le pillage des sources naturelles et la poursuite de la guerre, aucune mesure concrète n'avait été prise pour empêcher l'implication des États voisins dans le conflit et pour mettre définitivement

³⁴ Adrien Mulumbati Ngasha, Les Relations Internationales, Éditions Africa, Lubumbashi, 2009-P.66

fin à cette guerre qui a entraîné des pertes de vies humaines de plus de dix millions de morts civils. Ce regrettable bilan fait de cette guerre le plus meurtrier de tous les conflits depuis la seconde guerre mondiale.

Au contraire, le Rwanda et l'Ouganda avaient continué de bénéficier des soutiens internationaux de différents types d'appui financier bilatéral ou multilatéral.

Grande aura été pour un cas d'exemple, la responsabilité de la Banque Mondiale dans la crise congolaise. Son soutien à l'entreprise canadienne AnvilMining Ltd, inscrite à la Bourse de Toronto, a été remarquable à partir de juin 2004.

Les avions de cette entreprise dont les activités localisées à Dikulushi, voisine de Kilwa, une ville isolée à l'intérieur du Katanga, ont servi, comme l'avait reconnu l'entreprise, à transporter des soldats depuis Lubumbashi, capitale provinciale, facilitant ainsi l'opération des Forces Armées Congolaises qui pris la tournure des massacres en octobre 2004 et dans laquelle périrent entre 70 et 100 personnes.

En plus, des témoignages des survivants apprendront qu'AnvilMining aurait fourni des véhicules pour appuyer l'attaque militaire contre la ville ; ces véhicules auraient également servi à transporter les personnes arrêtées et à enlever des cadavres après l'opération militaire.

En moins de vingt ans, la Banque mondiale qui aura représenté le plus gros investisseur dans l'extraction de l'or africain, aura propulsé une poignée de multinationales américaines, canadiennes, anglaises, sud-africaines ou australiennes à la tête des richesses aurifères du continent noir.

Les contacts miniers sont tenus secrets, les fonctionnaires de l'administration, les acteurs de l'opposition et les journalistes d'investigation sont tenus à l'écart du monde des affaires. Seuls finalement quelques membres de cercles présidentiels et quelques privilégiés connaissent véritablement le dessous des cartes.

L'adoption le 4 novembre 2005 par le Conseil de Sécurité des sanctions, notamment gel des avoirs et interdiction de voyager, suite aux violations de l'embargo sur les armes en RD Congo, n'avait vraiment rien changé dans le fait.

e. Le silence audible des organisations de la société civile internationale

Le pléthorique effectif des organisations non gouvernementales internationales présentes dans le pays ne font pas la différence de ce qu'aucune grande organisation ne dénonce avec véhémence la souffrance des Congolais du fait qu'elles font partie de ce jeu d'action en demi-teinte³⁵.

Même s'il faut noter qu'en 2005, Human Rights Watch, HRW avait publié un rapport de 159 pages intitulé « Fléau de l'or » et dans lequel cette ONG démontre comment des groupes armés locaux font main basse sur les concessions aurifères du Nord-est du Congo

³⁵ Flip Reytjens, *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2009-2010*, L'Harmattan, Paris, 2010, P.203

avec la complicité des firmes étrangères, sa démarche est malheureusement très limitatif, dans la mesure où il n'établit pas toute la vérité. Dans l'établissement des responsabilités, Keith Harmon et David Barouski ont estimé, dans un article incendiaire, que le rapport de HRW avait supprimé les preuves les plus accablantes, pourtant découvertes par ses propres chercheurs.

Ce rapport n'a pas par exemple mentionné l'implication de certaines sociétés comme Barrick Gold qui opère dans la ville de Watcha, au Nord-est de la ville de Bunia ; il n'a pas dit non plus qu'Anglo Gold Ashanti a envoyé ses meilleurs avocats à l'Est de la RD Congo pour assister les chefs de la milice rebelle arrêtés là-bas.

Reprenant presque le travail déjà accompli par Human Rights Watch, Keith Harman et David Barouki ont décrit les réseaux présents dans l'Est de la RDC, ainsi que leurs relations étroites avec les milieux de la finance internationale, de l'industrie de l'armement, des services de renseignement occidentaux, des sociétés de mercenaires, de l'agence américaine de coopération USAID, et même d'organisation de défense de l'environnement faisant du lobbying pour classer certains territoires en zones d'accès limité, qu'il sera plus facile ensuite d'exploiter en toute discrétion.

Après les avoir cités dans le premier rapport sur le pillage des ressources naturelles et autre richesse, les Experts des Nations Unies ont tout simplement supprimé les noms de ces sociétés dans les rapports suivants.

Dans un système d'exploitation prédatrice complexe où les sociétés minières étrangères côtoient le chef d'État qu'elles corrompent, les services secrets et les négociants de matières premières. Certes, il arrive que les mouvements de résistance locale dénoncent le pillage et l'exploitation incontrôlée des richesses africaines mais ceux-ci sont régulièrement combattus par le gouvernement avec le soutien des États étrangers et des firmes étrangères qui exploitent ces minerais comme c'était encore le cas au Niger. Lorsque les ressortissants d'un État se plaignent d'une décision prise, c'est sa matière qui leur importe bien plus que son origine.³⁶

En 2000, un groupe international composé de sept éminentes personnalités a rendu public un rapport à la demande de l'Organisation de l'Unité Africaine. Ce rapport intitulé : « L'or et le diamants attirent [...] » démontre que ces richesses attirent irrésistiblement les organisations criminelles qui ont intérêt à faire en sorte que les troubles au Congo se poursuivent indéfiniment.

Derrières ces bandes armées se profilent souvent des patrons étrangers, entreprises plus ou moins légitimes et, derrière encore, se trouvent des gouvernements étrangers qui veillent en sourdine aux intérêts de leurs ressortissants.

³⁶ Bertrand De Jouvenel, *De la souveraineté*, Clamann Levy, Introduction inédite de Vincent Descombes, Liberté de l'esprit, 1955, p.44

Les entreprises qui ont des intérêts en RDC ont leur siège social en Afrique du Sud, au Zimbabwe, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada.

Pour mieux comprendre la stratégie mise en place pour recoloniser la RD Congo, ainsi que la volonté occidentale de contrôler les économies du pays, il est nécessaire de reconsidérer la division du monde, et particulièrement celle de l'Afrique, par les puissances occidentales à l'époque coloniale.

À cette époque, le Congo était un cas à part dans l'occupation de l'Afrique, car il était une porte ouverte à toute les puissances qui s'intéressaient aux richesses innombrables du Congo. Cette réalité n'a pas changé d'un iota.

CONCLUSION

La RD Congo, depuis la proclamation de son indépendance a dû, connaître des contraintes de jouir pleinement de sa souveraineté. Plus d'une cinquantaine d'années après sa naissance, le pays continu d'être compté du milieu des États d'Afrique subissant les relations internationales et continuellement malade de leurs impuissances, au point, des dizaines d'années plus tard, de continuer à se comporter tel un nouvel État fragile et incapable de jouer un rôle important sur la scène internationale.

Cela a été moins ressenti du temps qu'il joua un rôle de rempart contre le communisme en Afrique centrale.

Mais, après la disparition de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, les capacités du pays ont été éprouvées de différentes manières : de l'invasion à l'exploitation, le pays a eu difficile à affirmer sa souveraineté.

Plusieurs qualificatifs pourraient lui être adjoints durant la période entre les deux républiques : un État en faillite, un État fragile, un État mou, un État dit « collapse state », ...

Cette difficulté à jouir de sa souveraineté trouvant substance dans bien des raisons desquelles s'inscrive le narcissisme des dirigeants les rendant capables de produire un altruisme étatique défavorable à l'État lui-même ; qui par ricochet n'épargne pas les mêmes dirigeants à long terme.

En RD Congo, les attributs de l'État se sont retrouvés dilués, contre les intérêts nationaux, dans d'autres États plus puissants, dans des individus, des sociétés multinationales ou des organisations internationales. , ce qui biaise la nature de l'État en soi.

Grâce à la méthode analytique, nous sommes parvenus à présenter les contraintes à l'affirmation de la souveraineté de la RD Congo, et à en définir les déterminants.

Cette analyse renferme ainsi un diagnostic sur le comportement de la RD Congo au regard du besoin d'affirmer sa souveraineté.

La mythologisation de la souveraineté, cette tendance à vouloir affirmer la souveraineté dans les discours pour attirer la sympathie des populations, mais de n'en poser les actes

pour en affirmer dans la conduite des affaires de la vie nationale, a été un malaise contre les intérêts du pays.

Notre étude présente les limites de n'avoir pas pris en compte que tous les temps dans les limites de fin de la deuxième et de début troisième république et non leurs intégralités. Elle n'a pas non plus tenue à comparer les modalités d'affirmations de la souveraineté politique du pays dans les différentes étapes, ce qui constitue une brèche auxquelles d'autres études pourraient trouver un intérêt particulier.

Les atouts considérables que détient ce vaste territoire permettent d'être optimiste quant aux possibilités de son émancipation sur la scène internationale. La condition sera d'être en mesure d'assurer sa souveraineté de sorte à privilégier ses intérêts nationaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Adrien Mulumbati Ngasha, *Les Relations Internationales*, Éditions Africa, Lubumbashi, 2009.
- Anatole Fogou & Flora Amabiamina, *Identité, Citoyenneté et Souveraineté, Diasporas noires*, 2015.
- Bernard Bourdin, Jacques Sapir & Bertrand Renouvin, *Souveraineté. Nation. Religion*, Cerf, Paris, 2017.
- Bertrand De Jouvenel, *De la souveraineté*, Clamann Levy, Introduction inédite de Vincent Descombes, Liberté de l'esprit, 1955.
- Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1999.
- Catherine Roche, *L'essentiel du Droit international public et du droit des relations internationales*, 2^e édition, Gualino, Paris, 2003.
- Elie Cohen, *Souveraineté industrielle. Vers un nouveau modèle productif*, Odile Jacob, Parsis, février 2022.
- Flip Reytjens, *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2009-2010*, L'Harmattan, Paris, 2010.
- Gérard Mairet, *Le Principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Gallimard, Paris, 1997.
- Gordon Smith & Moisés Naim, *Des États remaniés. Mondialisation. Souveraineté. Et Gouvernance*, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 2000.
- Jacques Sapir, *Souveraineté. Démocratie. Laïcité*, Michalon, Paris, 2016.
- Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du Ventre*, Arthème, Fayard, 1989.

- Kabuya Lumuna Sando, *Conflits de l'Est du Zaïre*, repères et enjeux, Ministère de l'information et presse, 1997.
- Kim Il Sung, *Maintenons le principe de souveraineté*, Entretien avec le Premier vice-président du mouvement au socialisme du Venezuela, Editions en Langues étrangères, Pyongyang, 1982.
- Marcelo G. Kohen, *Possession contestée et souveraineté territoriale*, Graduate Institute Publications, Genève, 2014.
- Michel-Ange Mupapa Say, *Le Congo et l'Afrique, l'orée du troisième millénaire, la pathogénie d'un sous-développement*, Presses Universitaires du Congo, Kinshasa, 2004.
- Monique Chemillier-gendreau, *Humanité et souverainetés. Essai sur la fonction du droit international*, La Découverte, Paris, 1995.
- Natacha Gagné, *À la reconquête de la souveraineté. Mouvements autochtones en Amérique latine et en Océanie*, Presses de l'Université Laval, Canada, 2020.
- Patrice Meyer-Bisch, Stefania Gandolfi & Greta Balliu, *Souveraineté et coopérations. Guide pour foncer toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme*, Globethics, Genève, 2016.
- Pierre Dardot & Christian Laval, *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en occident*, La Découverte, Paris, 2020.
- Romain Yakemtchouk, *Les Relations entre les États-Unis et le Zaïre*, Studia Diplomatica, Bruxelles, 1985.
- Synthèse Historique et Economique des Relations internationales du futur, *La souveraineté solidaire*, Ginkgo, Almanach, 2022.
- Werner & De Wilde, cité par Alai-G. Gagnon, *La souveraineté populaire en occident. Communautés politiques, contestation et idées*, Presses de l'Université Laval, 2016.

Revue scientifique

- Colette Braeckman, « *La mort de Kabila, nouvelle donne dans la guerre en RDC* », in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, 2001
- Jason Stearns, Judith Verweijen, Maria Ericksson Baaz, « *Armée nationale et Groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité* », in *Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, Comprendre les Groupes armés congolais*

Webographie

- Gauthier de Villers, *La « communauté internationale » dans l'impasse ? Perspectives critiques*, Disponible sur <https://www.eca-creac.eu>, consulté le 31 octobre 2023
- Gauthier de Villers, *La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa*, *Afrique contemporaine*, 2005/3, N°215, pp.47-70, Disponible sur <https://www.cairn.info>, consulté le 31 octobre 2023
- Jason Stearns, Judith Verweijen, Maria Ericksson Baaz, « *Armée nationale et Groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité* », Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, Comprendre les Groupes armés congolais,
- Jen Claude Willame, *Laurent Désiré Kabila, les origines d'une anabase*, Disponible sur <https://www.persee.fr>, consulté le 31 octobre 2023
- Marie Béatrice Umutesi, *Il y a 20 ans, les camps des réfugiés rwandais de l'est du Congo, étaient détruits*, Disponible sur <https://www.therwandan.com>, consulté le 15 octobre 2023
- Thierry Vircoulon, « *Ambiguïtés de l'intervention internationale en République Démocratique du Congo* », in *Politique Africaine*, 2005/2, N°98, pp.79-95, Disponible sur <https://www.cairn.info>, consulté le 31 octobre 2023

